

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22122566***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

05 OCT. 2022

DU TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

Greffe

N° d'entreprise : **0712 536 957****Nom**(en entier) : **CHISTOUIVEST**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Drève Richelle 161/D, bte 19 à 1410 Waterloo****Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION**

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 juin 2022:

"[...]"

3.6 PROCURATIONS

Le collège d'administrateurs décide de révoquer, avec effet ce jour, l'ensemble des pouvoirs spéciaux accordés à Monsieur Nicolas FOSSION. [...]"

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2022:

"[...]"

3.7 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE

Les actionnaires décident de renouveler aux fonctions de commissaire pour une durée de trois ans (exercices comptables 2022, 2023, 2024) la société BDO Réviseurs d'Entreprises srl, représentée par Monsieur Christophe Pelzer, réviseur d'entreprise. Les émoluments du commissaire sont fixés à 3.080,00 € indexés HTVA. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2024.

3.8 DÉMISSION

Les actionnaires prennent acte de la démission de son mandat d'administrateur de F.O.A. Management srl, représentée par Madame Nadia Vrancken, avec effet ce jour.

3.9 PROCURATIONS

Les actionnaires décident de donner procuration aux administrateurs, à Sophie Rysselinck et Nathalie Latran, à chacune d'elles individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de la modification des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

Les actionnaires décident de donner procuration aux administrateurs, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des décisions prises. [...]"

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 24 août 2022:

"[...]"

3.1 PRISE DE CONNAISSANCE DE LA DÉMISSION DE F.O.A. MANAGEMENT SRL – DONT LE REPRÉSENTANT PERMANENT EST MADAME NADIA VRANCKEN – EN TANT QUE DÉLÉGUÉ À LA GESTION JOURNALIÈRE

Les administrateurs ont pris connaissance et actent avec effet au 24 juin 2022 la démission de la société F.O.A Management srl, dont le représentant permanent est Madame Nadia Vrancken, ayant son siège social à Avenue des Grands Prix 80, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, RPM Bruxelles, enregistrée à la BCE sous le numéro 0676.589.549, en tant que délégué à la gestion journalière.

"[...]"

3.3 PROCURATIONS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

Au vu des décisions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de donner procuration aux administrateurs, à Sophie Rysselinck, Nathalie Latran, à chacune d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de la modification des données à la Banque Carrefour des Entreprises.[...]"

Pour CHISTOUIVEST SRL,
Sophie Rysselinck
Mandaté

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).